

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 17 janvier 2025 portant nomination du
Président communautaire et des membres du Conseil
d'administration des Services humanitaires de la Croix-
Rouge et du Conseil d'administration du Service du Sang
de la Croix-Rouge de Belgique - Communauté francophone**

A.Gt. 05-09-2025

M.B. 25-09-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 janvier 2025 portant nomination du Président communautaire et des membres du Conseil d'administration des Services humanitaires de la Croix-Rouge et du Conseil d'administration du Service du Sang de la Croix-Rouge de Belgique - Communauté francophone ;

Vu les statuts de la Croix-Rouge de Belgique ;

Vu la délibération de son Conseil communautaire francophone du 07 juin 2025 ;

Considérant qu'il convient de procéder à un remplacement en vue du bon fonctionnement de la Croix-Rouge ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 2, 10°, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 janvier 2025 portant nomination du Président communautaire et des membres du Conseil d'administration des Services humanitaires de la Croix-Rouge et du Conseil d'administration du Service du Sang de la Croix-Rouge de Belgique - Communauté francophone, le mot « Administrateur-délégué » est remplacé par « Administratrice-déléguée » et les mots « Monsieur Ivan de BOUYALSKI » sont remplacés par « Madame Geneviève MATHY ».

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} juillet 2025.

Article 3. - La Ministre-Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 05 septembre 2025.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,
de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE